Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-12042026-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Anne HAYÉ donne pouvoir à M. Hervé BOURGOUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h05 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-12042026-DE

OBJET N°12-04-2026 : Affaires scolaires – Renouvellement convention ré… élèves en difficultés (RASED) 2026-2028

Rapporteur : ***Christian Veyre***

Il est exposé au conseil municipal que la commune prend en charge depuis 2017 les frais en lien avec les services du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné qui sont composés d'une psychologue scolaire et d'une maitre « E » conseillant les enseignants et prenant en charge des groupes d'élèves en difficulté.

Ce budget géré par la commune de Saint-Aubin comprend les fournitures de fonctionnement et équipements d'investissement nécessaires (consommables, téléphonie, mallette pédagogique de test, etc.) à l'activité du service.

Le secteur d'intervention du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné comprend les communes du Pays d'Aubigné : Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Saint-Médard-sur-Ille, Mouazé, Sens de Bretagne, Vieux-Vy sur Couesnon et Saint-Aubin-d'Aubigné ainsi que les communes de Cuguen, Dingé et Hédé-Bazouges.

Une convention de 3 ans avait été établie avec les communes en fixant une contribution au budget du RASED à hauteur de 1.50€ par élève, tout en prévoyant d'en revoir le montant si celui-ci s'avérait insuffisant ou excessif.

Le bilan de cette deuxième convention 2023-2025 est le suivant :

Bilan financier convention RASED 2023-2025

Ville	Effectifs moyens 2023-2025	Cotisation annuelle moyenne 2023-2025
Andouillé-Neuville	130.00	80.78 €
Feins	106.33	64.93 €
Gahard	131.33	79.44 €
Montreuil-sur-Ille (2023-2024)	172.00	76.36 €
Saint-Médard-sur-Ille (2025)	138.00	134.55 €
Mouazé	224.67	138.08 €
Sens-de-Bretagne	183.67	110.88 €
Vieux-Vy-sur-Couesnon	125.67	78.21 €
Cuguen	91.00	56.34 €
Dingé	134.00	82.37 €
Hédé-Bazouges	248.67	153.78 €
Saint-Aubin-d'Aubigné	324.33	198.67 €
EFFECTIFS MOYENS TOTAL	**1 860.33**	**1 139.24** €

Coût moyen annuel par élève	0.61 €

Postes de dépenses	Montant	Montant annuel moyen
Ordinateur	864.00 €	288.00 €
Livres	401.15 €	133.72 €
Fournitures administratives et pédagogiques	1 074.75 €	358.25 €
Frais télécom	1 077.81 €	359.27 €
TOTAL	**3 417.71 €**	**1 139.24 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-12042026-DE

Il est proposé de renouveler cette convention jusqu'en 2028 avec les mêmes conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à renouveler la convention (cf. pièce jointe) avec les communes concernées par le service RASED pour les années 2026 à 2028, sur la base de 1.50 € par élève. Sur cette base, le montant annuel sollicité auprès de chaque commune est le total des dépenses réalisées par le service RASED divisé par le nombre d'enfants communiqué chaque année par l'académie,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, 2 abstentions (Mme Differ, M. Lavelaine de Maubeuge).

La Maire,
Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
35630

Le secrétaire de séance
Gwenole MELL